

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Pin'has



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Pin'has

« Voici, Je lui donne » : la part et le sort réservés à un homme sont exclusivement le fruit d'un décret du Ciel

« Voici les enfants de Biniamine selon leurs familles ; leur nombre fut de *quarante-cinq mille six cents*. Voici les enfants de Dan selon leurs familles (...) *soixante-quatre mille quatre cents*. » (26, 41-43)

Le 'Hafets 'Haïm explique que la Torah nous dévoile ici que rien ne peut aller contre la volonté Divine. Biniamine, le fils de Yaakov, avait en effet **dix** fils (Béréchit 46, 21), alors que Dan n'en avait qu'**un**, 'Houchim Ben Dan. En outre, celui-ci était **sourd**, comme rapporté dans la Guemara (Sota 13a). Et malgré tout, finalement, la tribu de Dan fut plus nombreuse que celle de Biniamine et que toutes les autres. « Et d'ici on peut apprendre, conclut le 'Hafets 'Haïm, **que celui qu'Hachem désire faire réussir, y parviendra davantage avec un seul fils que celui qui en a dix.** » Et il en est de même des biens de ce monde : il peut exister un pauvre qui réussit et est satisfait de son sort, et à l'inverse, un riche qui ne réussit pas. Car "c'est Hachem qui fait tout".

Ce qui précède signifie qu'une personne ne devra jamais s'enorgueillir de ce qu'elle possède car la réussite ne lui appartient. Elle n'émane pas de son intelligence, ni de son discernement ou de son empressement. Mais, tout ce qu'elle obtient est le fruit de la volonté d'Hachem et est guidé par une intention supérieure. **Si Hachem le désire, même lorsqu'il semble clair "qu'il n'y a aucune chance", tout peut encore changer favorablement**, comme ce fut le cas pour Dan, au sujet duquel tous les "sages" disaient : "Que peut bien encore sortir de lui ?" Mais, dans les faits, il s'avéra que la tribu de Dan fut la plus nombreuse de toutes les tribus (à l'exception de celle de Yéhouda). A l'inverse, tous étaient convaincus que celui qui avait mérité

d'avoir dix fils aurait à l'avenir une descendance nombreuse comme le sable de la mer, ce qui ne fut pas le cas finalement. **Cela nous enseigne que ni sagesse ni intelligence, ni aucun calcul selon les lois naturelles ne peuvent se mesurer à la volonté Divine : elle-seule se réalisera !** Et il en est de même au sujet de la subsistance : ce riche n'est pas devenu important grâce à son intelligence, et il se peut même qu'un certain handicap soit précisément la cause de sa richesse. De même, ce n'est pas par manque de chance, d'intelligence ou à cause de sa paresse qui l'empêche de fournir des efforts que cette personne est pauvre. Il se pourrait au contraire que ce soient précisément ses qualités qui sont la cause de son état. Pour résumer, "tout provient d'Hachem". **Dès lors, que l'homme ne s'enorgueillisse pas de ses réussites, et d'autre part, qu'il ne se décourage pas de ses échecs ! Car la délivrance d'Hachem peut survenir en un clin d'œil même lorsque la situation lui semble désespérée. Le Saint-Béni-Soit-Il peut hisser ceux qui sont en bas jusqu'aux cimes les plus hautes, en une fois et en un instant !**

Une fois, Rabbi Avraham Yafen raconta qu'il y avait à Novardok un Ba'hour qui n'avait pas été particulièrement doté d'intelligence, de compréhension, ni d'esprit, si bien que tous se moquaient de lui. Un jour, il devint quelqu'un d'important après avoir gagné à la loterie la somme de cinq mille roubles sonnants et trébuchants. Lorsqu'on lui demanda comment il était parvenu à trouver la combinaison gagnante, il répondit qu'elle lui avait été révélée en rêve. Il avait alors vu trois numéros 17, 18 et 370. On lui fit alors remarquer que les billets de loterie ne comportaient pas de nombre à trois chiffres.

« C'est pour cela, répondit-il, qu'une intelligence comme la mienne était nécessaire

pour avoir l'idée de faire l'addition des trois nombres qui font un total de 415. C'est ce que j'ai rempli sur le billet de loterie !

- Pourtant, les trois numéros ne représentent qu'un total de 405 !, lui répondit-on.

- S'il en est ainsi, **c'est un véritable miracle que j'ignore le calcul !** », s'écria le Ba'hour.

Rabbi Avraham en conclut : « On ne peut juger d'une qualité ou d'un défaut en se basant sur une appréciation personnelle, comme on l'entend souvent dire : "Untel s'est enrichi grâce à sa perspicacité et à sa vivacité d'esprit", "un autre a stupidement perdu son argent", ou bien encore : "Hélas pour moi, je ne réussirai jamais dans ma vie, faute d'avoir telle ou telle capacité", "quelle malchance, je ne plairai jamais au patron car... !" »

Cette anecdote nous montre exactement l'inverse : ce qui semblait être sans nul doute un défaut (l'ignorance du calcul) s'avéra précisément être un avantage grâce auquel ce Ba'hour s'enrichit. Un homme ne peut jamais savoir quelles seront les conséquences de tel défaut ou de telle qualité, car tout dépend de la volonté d'Hachem et de ce que le Ciel lui a réservé.

C'est pourquoi il devra toujours être satisfait de ce que le Créateur lui a donné sans chercher à imaginer constamment qu'il aurait mieux réussi s'il avait possédé telle ou telle force ou qualité, spirituelle ou physique.

Rabbi Avraham Moché Fekhter est aujourd'hui une des figures connues de l'enseignement de la Torah dans la ville d'Elad, et il occupe également la fonction de Roch Collel.

A ses débuts, lorsqu'il commença à voyager à l'étranger afin de faire partager à ses coreligionnaires l'immense mérite de soutenir ses institutions, il ne parlait pas couramment le Yiddish et encore moins l'anglais. De ce fait, il se faisait accompagner

dans ses tournées par un bras-droit qui lui organisait ses rencontres. Une fois, celui-ci lui fixa un rendez-vous avec l'une des richissimes personnalités du pays, au cours duquel il dut traduire la conversation (le riche ignorant l'hébreu et le Roch Collel ne comprenant que très peu le Yiddish). Après avoir entendu la description des entreprises du Rav, le donateur lui dit : « J'accepte de faire un don d'une somme de Zwintz dollars (1000 dollars en Yiddish). » Le Roch Collel, n'ayant pas compris correctement et pensant que Zwintz signifiait "cent", lui confia que cette somme était trop insuffisante et qu'il était certain qu'un donateur comme lui ne le laisserait pas repartir avec un don d'un montant si décevant. Le donateur réfléchit et accepta d'augmenter le montant de son aide à "Zwei Zwintz dollars" (2000 dollars). A nouveau, le Roch Collel, pensant qu'il s'agissait de deux cents dollars, exprima sa déception, ce qui amena le riche à monter la somme à "Drei Zwintz dollars" (3000 dollars). Ce quiproquo se poursuivit jusqu'à atteindre la coquette somme de "Finf Zwintz dollars" (5000 dollars) que le donateur inscrivit sur le chèque qu'il remit à Rav Avraham et ils prirent congé l'un de l'autre en se bénissant respectivement.

Lorsqu'il quitta les lieux, le Roch Collel confia ses sentiments à son bras-droit : « Ce riche m'a profondément déçu, lui dit-il, car même cet exploit de cinq cents dollars n'est rien pour un Collel de cette taille.

-Vous vous trompez, lui répondit-il, vous avez en main un chèque d'une belle somme de 5000 dollars. Voyez vous-même, vous allez être content ! »

En effet, lorsque le Roch Collel sortit le chèque, il comprit soudain l'erreur qu'il avait commise depuis le début de l'entrevue et combien celle-ci lui avait été bénéfique, **car s'il avait su la vérité il ne se serait jamais entêté à demander davantage.**

Cette anecdote est pleine d'enseignement : **chacun d'entre nous est persuadé que le pire des défauts pour un collecteur de fonds est l'ignorance de la langue du pays dans lequel il se trouve.** Or ici, il s'avéra

que ce fut précisément ce handicap qui fut la cause du succès de son entreprise en décaplant la somme espérée !

« Une alliance de paix » : faire preuve de bienfaisance, ne pas revendiquer son droit légitime, être indulgent et fuir la dispute

« Pin'has, fils d'Eléazar fils d'Aharon Hacoheh a apaisé Ma colère qui pesait sur les Bné Israël en défendant Mon honneur parmi eux ; et Je n'ai pas exterminé les Bné Israël pour Mon honneur. C'est pourquoi annonce que Je lui donne Mon alliance de paix, et il aura, lui et sa descendance après lui, une alliance de Kéhouna éternelle pour avoir défendu son D., et il fera expiation pour les Bné Israël. » (25, 11-13)

"Le Saint-Béni-Soit-Il dit : il est légitime que Pin'has prenne son salaire." (Midrach Rabba 21, 1)

Nombreux sont les commentateurs qui posent la question suivante à propos de ce Midrach : que signifie "il est **légitime** que Pin'has prenne son salaire", en sachant, de plus, qu'il est admis que ששכר מצווה בהאי עלמא ליכא ["Il n'y a pas de salaire aux Mitsvot dans ce monde"] ?

Certains Tsadikim (Cf. Mechekh 'Hokhma sur notre Paracha, et beaucoup d'autres) expliquent que Pin'has, en défendant l'honneur d'Hachem, opéra une réparation **tant par rapport au Ciel que parmi tout Israël**, puisqu'il "*a apaisé Ma colère qui pesait sur les Bné Israël*" (verset 11). Outre le fait, qu'en ce faisant, il sanctifia le Nom d'Hachem et répara la souillure de la terrible profanation causée par Zimri, il entraîna également : "*Je n'ai pas exterminé les Bné Israël pour Mon honneur*", et l'épidémie, qui avait déjà décimé une partie conséquente des Bné Israël, s'arrêta. Et s'il est vrai qu'il n'y a pas de salaire pour les Mitsvot dans ce monde, cela ne concerne que celles entre l'homme et D. **Mais, celles entre l'homme et son prochain, l'homme en "consomme**

les fruits dans ce monde et le capital lui en est conservé dans le monde futur" (Péa 1, 1 ; Kidouchine 40a). Puisque Pin'has prodigua du bien aux Bné Israël, on comprend qu'il était **légitime** qu'il consomme son salaire. **Cela nous montre quel bon salaire réservé à ceux qui font du bien aux autres.**

Il est écrit dans notre Paracha (28, 3-4) :

« Et vous leur direz : "*Voici le sacrifice que vous apporterez en offrande pour Hachem : des moutons d'un an, deux par jour, sans défaut en holocauste perpétuel. Un mouton, tu le feras le matin, et le deuxième mouton, tu le feras l'après-midi.*" » Dans son livre "Toré Zaav", le Maguid de Zeljitz écrit :

« J'ai entendu dire, sous forme de Moussar, au nom de Rabbi Its'hak de Dervitch, que ces versets viennent nous suggérer par allusion d'agir à l'inverse de ceux qui, lorsqu'ils ont été vexés par quelqu'un qui leur a fait du mal, retiennent leur colère et leurs reproches à leur égard jusqu'à la veille de Yom Kippour et, seulement alors, se réconcilient avec eux. Toutefois, telle n'est pas la voie de la Torah. Au contraire, l'homme doit pardonner chaque soir avant d'aller dormir à ceux qui ont fauté contre lui dans la journée, et de même, pardonner chaque matin à ceux qui ont fauté contre lui dans la nuit. La Torah nous le suggère par le verset :

« *Voici le sacrifice que vous apporterez en offrande pour Hachem* », à savoir : "c'est de cette manière que vous ferez plaisir à Hachem" :

« *Des moutons d'un an* » [כבשים בני שנה] : des choses conservées¹ dans votre cœur toute l'année ; vous ne les laisserez pas toute l'année, mais au contraire : « *deux par jour* » [שנים ליום] : vous les pardonnerez deux fois par jour en vous abstenant de revendiquer votre droit légitime.

Le verset se poursuit ainsi :

1. Jeu de mots entre le terme כבשים (moutons) et כבושים (choses conservées)

« *Un mouton* » [את הכבש אחד], à savoir : "ce qui est conservé dans ton cœur" ; « *tu le feras* » [תעשה], à savoir : "tu le répareras" ; « *le matin* » [בבוקר], à savoir : "dès le matin, tu enlèveras de ton cœur toute colère" ; « *et le deuxième mouton, tu le feras* » [ואת הכבש השני תעשה], à savoir : "et les choses conservées pour la deuxième fois (celles qui ont eu lieu au long de la journée), tu les pardonneras" ; « *l'après-midi* », avant d'aller dormir.

Ce qu'écrit le "Tomer Dévora" (Chap. 1) est connu : nous devons tirer un enseignement des voies du Saint-Béni-Soit-Il. De même qu'Il renonce à revendiquer l'application du droit strict, nous aussi nous devons nous comporter de la sorte. Pour reprendre ses propres mots :

« [L'attribut de] *Mi E-l Kamokha* ("qui est comme Toi") : cela désigne l'attitude du Saint-Béni-Soit-Il, Roi offensé, qui supporte l'offense d'une manière inimaginable. **En effet, il ne fait aucun doute que rien n'échappe à Son regard, et il n'existe pas un seul instant où l'homme n'est pas nourri et ne continue pas d'exister grâce à la force supérieure qui se déverse sur lui.** Cela signifie qu'il n'existe aucun moment où l'homme faute et où cette force émanant du Ciel cesse de le maintenir en vie et d'animer ses membres. **Le Saint-Béni-Soit-Il ne le prive de rien mais subit l'affront consistant à insuffler la force dans les membres de l'homme qui, lui, l'utilise à ce moment-là pour la faute, le péché et pour susciter Sa colère. Et Il le supporte.** Qu'on ne dise pas qu'Il n'est pas en mesure de le priver de ce bien ה"ו, car Il peut en un instant lui assécher la main et les pieds, comme Il le fit pour Jéroboam. Malgré cette possibilité de lui retirer cette force, et alors qu'il aurait été légitime qu'Il dise à ce dernier : "Puisque tu fautes, faute avec ta force et pas avec la Mienne", Il ne le prive toutefois pas de Sa bonté. Mais, Il supporte l'affront et continue à lui insuffler Sa force et à lui prodiguer Ses bienfaits (...). **C'est une conduite que l'homme doit adopter** (à savoir, l'indulgence). **Si lui aussi s'il subit un tel affront** (si un homme faute à son égard en se servant de ce qu'il a reçu de lui), **il**

ne devra pas se retenir de prodiguer du bien à celui qui le déçoit. »

En résumé, nous devons haïr la dispute et poursuivre la paix, en particulier pendant cette période, comme l'enseigne la Guemara (Sota 9b) : "**Le Deuxième Beth Hamikdache, pour quelle raison fut-il détruit ? Parce qu'il y avait entre eux de la haine gratuite.**" C'est pourquoi chacun devra veiller particulièrement, ces jours-ci, à prendre la résolution de renforcer dorénavant **l'amour gratuit**, de rechercher le bien de l'autre même si celui-ci, au lieu de nous faire du bien, nous a fait du mal. L'essentiel est de ne pas avoir le regard tourné uniquement vers soi, mais de réaliser qu'il y a d'autres créatures dans le monde. C'est une époque propice pour faire son examen de conscience et corriger ses traits de caractère pour son propre bien et celui de son entourage durant toute son existence.

Le 'Hatam Sofer déclare à ce sujet à propos des versets (rapportés plus haut ; n.d.t) : « *Voici le sacrifice que vous apporterez en offrande pour Hachem : des moutons d'un an, deux par jour, sans défaut en holocauste perpétuel. Un mouton, tu le feras le matin, et le deuxième mouton, tu le feras l'après-midi. Comme l'offrande du matin et sa libation, tu le feras* » » (28, 3-4) :

"Haza'l ont enseigné que le sacrifice quotidien du matin expiait les fautes de la nuit occasionnées par la pensée, et celui de l'après-midi, les fautes de la journée occasionnées par la pensée. Or, en principe, les fautes de la nuit concernent les relations entre l'homme et Hachem, alors que celles de la journée touchent à celles entre l'homme et son prochain (car en général, l'homme se trouve en société pendant la journée, alors qu'il est seul chez lui le soir). La Torah vient ordonner à ce sujet que le sacrifice de l'après-midi soit comme celui du matin, « *Comme l'offrande du matin et sa libation, tu le feras* », **allusion au fait que cette expiation pour les fautes commises contre les hommes soit accomplie de la même manière que celle pour les fautes à l'égard d'Hachem.**"

Le Birkat Avraham avait coutume de raconter sur Rabbi Yom Tov Lipman Halperine qui siégea comme Av Beth Din de la communauté de Kapolia, que lorsque ce dernier accepta cette fonction, il imposa deux conditions aux responsables communautaires : 1) Qu'ils ne décident rien, de grand ou de petit, concernant la ville, sans lui demander conseil au préalable. 2) Etant donné qu'il souhaitait s'adonner assidument à l'étude de la Torah sans être dérangé, que l'on ne vienne pas lui parler, sauf Motsé Chabbat.

De la sorte, le Rav put en effet demeurer étudier au Beth Hamidrache tous les jours de la semaine, et il ne rentrait chez lui que le vendredi.

Un jour, la Rabbanite alla au marché et y vit un gros et splendide poisson. Elle désira l'acheter en l'honneur de Chabbat. Elle était seulement en train d'en demander le prix au vendeur, lorsqu'arriva la femme d'un riche qui convoita le même poisson. Elle surenchérit le prix demandé, si bien que le marchand le lui céda. La Rabbanite fit remarquer à la nantie qu'elle avait déjà jeté son dévolu sur cette marchandise, mais celle-ci lui répondit de manière blessante et offensante devant tout le monde. Cet affront fait à la Torah mit toute la ville en émoi. Les responsables de l'endroit voulurent donner une leçon à cette femme et la punir en bonne et due forme. Cependant, ils avaient les mains liées car ils s'étaient engagés à ne rien faire par eux-mêmes sans l'accord du Rav auquel on ne pourrait, d'ailleurs, parler que Motsé Chabbat. De ce fait, ils ne firent rien durant toute la semaine, mais ils demandèrent néanmoins à la Rabbanite de "préparer le terrain" et de mettre le Rav en condition, de sorte que lorsqu'ils lui parleraient Motsé Chabbat, il accepte de venger l'honneur de son épouse comme il se devait.

Le soir de Chabbat, lorsque le Rav revint de la Synagogue et qu'il voulut faire le Kidouch et commencer ainsi la Séouda, il vit que la Rabbanite n'était pas assise à table avec lui mais s'était installée toute seule à

une autre table. Affolé, il lui demanda ce qui ce passait.

« Je ne suis pas digne d'être assise à la table du Rav ! », répondit-elle.

Comme il ne comprenait pas, elle lui conta toute l'histoire de sa vexation et de son humiliation dans les faubourgs de la ville. Elle ajouta que les chefs de la communauté avaient voulu blâmer cette femme mais qu'ils avaient eu les mains liées faute de pouvoir lui demander conseil.

Ce dernier la consola jusqu'à ce qu'elle accepte de revenir à table. Il se prépara enfin à faire le Kidouch, lorsqu'il réfléchit soudain un instant, et lui demanda quand l'histoire s'était déroulée.

« Dinstag (Mardi, en Yiddish) ! », répondit la Rabbanite.

Abasourdi, le Rav s'écria à voix haute :

« **Dinstag, Dinstag, Fon Dinstag Eint Eastou a Tina Bélev a Yiddiché Takhter !** » [« Mardi, mardi, depuis mardi jusqu'à présent, tu gardes une rancune dans le cœur, sur une fille d'Israël ! »]

Immédiatement, elle assura qu'elle pardonnait. Cependant, le Rav n'accepta pas seulement des paroles : « **Nous sommes obligés d'aller lui demander pardon pour t'être mise en colère sur elle depuis mardi jusqu'à présent...** Et on ne peut différer la chose ! »

Ils partirent sur le champ en direction de la maison du riche. Lorsqu'ils arrivèrent, ils frappèrent à la porte. « Qui se trouve dans la cour ? », demanda-t-on depuis la maison.

Le Rav dit son nom. Ils comprirent qu'ils venaient pour leur reprocher l'affront fait à une femme de Rav. Par conséquent, ils eurent très peur de son ressentiment, et tombèrent à leurs pieds en demandant pardon.

« Au contraire, répondit le Rav, ce sont nous qui sommes venus pour demander

pardon pour la rancune gardée dans le cœur depuis mardi ! »

Finalement, tous se demandèrent pardon et ce fut seulement alors que le Rav rentra chez lui pour faire le Kidouch.

Lorsque le Birkat Avraham racontait cette histoire, il le faisait avec un enthousiasme

particulier, en criant : « **Dinstag, Dinstag, Fon Dinstag Eint Eastou a Tina Bélev a Yiddiché Takhter** ». Tout son auditoire se mettait alors à trembler et dans le cœur de chacun se gravait la gravité de conserver de la rancune à l'intérieur, **même lorsque le droit est de notre côté !**